

## Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 📠 04 66 61 02 05

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024/28

## Séance du 11 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	23

Date de la convocation
29 mars 2024

Date d'affichage
29 mars 2024

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

Le 11 avril 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Monsieur Pascal ATGER, Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET, Madame Catherine BRUSSET LAYRE, Madame Claudie CARMONA HUGUET, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Laurent CLERC, Monsieur Bernard CREISSEN, Madame Nelly DEMOULIN, Madame Sylvie GALTIER, Monsieur Abdrani GAROUCHE, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Olivier LELONG, Monsieur Olivier MAURAS, Madame Evelyne RICHARD, Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Madame Christine THOMAS-LOPEZ, Madame Isabelle VALY, Monsieur Bernard VEIRUN, Madame Régine VIDAL

**Absents excusés :** Madame Meriem LAMARTI, Monsieur Jacky MIALHE, Monsieur Rémy OFFREDI, Madame Tess PUJADE,

**Procurations :** Monsieur Samuel ESPERANDIEU a donné procuration à Mme Christine THOMAS-LOPEZ

Monsieur Patrick GUY a donné procuration à Mme Sylvie GALTIER

**Secrétaire de séance :** M. Sébastien ROUMIGIE

### FINANCES – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CLUB TAURIN ET LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA FETE VOTIVE 2024

Monsieur le Maire explique que la fête votive annuelle organisée par le club taurin permet, en plus de favoriser la préservation des traditions camarguaises, l'animation locale, et par cela, d'accroître le rayonnement de la commune.

La commune a toujours soutenu l'organisation de cette manifestation, par le versement d'une subvention, le paiement de certaines prestations et en mettant à disposition du matériel municipal et, pour un nombre d'heures conséquents, les agents municipaux.

Toutefois, les élus ont souhaité voir évoluer les conditions de partenariat entre le club taurin et la commune, avec la rationalisation tant des dépenses publiques qu'une maîtrise accrue de l'intervention des personnels communaux.

Cette nouvelle convention a été travaillée en partenariat avec le Club Taurin et validée par leurs soins.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité des suffrages exprimés:**

- **DE VALIDER** la convention de partenariat entre le Club Taurin et la commune relative à l'organisation de la fête votive 2024.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente décision

Pour extrait conforme,  
Saint Hilaire de Brethmas, le 15 avril 2024

Le Maire,  
Jean Michel PERRET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

RECU EN PREFECTURE

le 19/04/2024

Application agréée E-legalite.com